



L'UNSA a le sens de l'engagement et a obtenu pour vous en 2022 :

- ✓ **750 €** de prime pour chaque agent
- ✓ **480 €** versés sur le PERECO (Plan d'Épargne Retraite d'Entreprise Collectif)
- ✓ **4600 €** d'intéressement perçus en moyenne par agent
- ✓ **5 585 bénéficiaires** d'une PVO (Prime Variable sur Objectifs)
- ✓ Augmentation des 2 premiers paliers de la PVO
- ✓ Augmentation de la valeur du point
- ✓ + 2% d'augmentation minimum en cas d'avancement
- ✓ Augmentation de 20% en moyenne des ratios de promotions
- ✓ **86% du personnel en télétravail**
- ✓ **1 à 3 jours de télétravail par semaine, fixes ou flottants**
- ✓ 500 mobilités
- ✓ 450 recrutements







Oui à plus de droits
Oui à plus d'autonomie
Oui à plus d'écoute

Je dis oui à l'UNSA !



L'UNSA a le sens de la négociation et revendique pour vous :

-  **Qualité de vie au travail**
 - Améliorer l'accord Télétravail (135 jours libres)
 - Obtenir une indemnité compensatrice de **5€ par jour** télétravaillé et ce, sans plafond
 - Instauration de **Tickets restaurant** avec possibilité de régler l'AGR
 - Avoir le double équipement (domicile + travail) ou possibilité d'utiliser son propre matériel avec certification via VPN
 - Faire en sorte que les horaires de réunion restent conciliables avec la vie privée (télétravail et présentiel)
 - Attribuer des jours de congés supplémentaires selon l'ancienneté
 - Améliorer la mutuelle
-  **Rémunérations**
 - Augmenter d'**1% les taux de chaque PVO** avec un plancher à 5%
 - **100% de taux d'atteinte des objectifs = 100% de PVO**
 - Majorer la PVO en cas de surperformance
 - Obtenir la redistribution de 1% des résultats annuels de la CDC
-  **Carrière**
 - Négocier, améliorer et pérenniser les accords de l'Etablissement public
 - Mettre en place la retraite progressive à la Caisse des Dépôts
 - Continuer d'harmoniser par le haut les droits des personnels (publics, privés et CDP)
-  **Epargne salariale**
 - Augmenter régulièrement l'épargne salariale (plafonds PEE, PERECO et taux d'intéressement à 10%)
 - Augmenter le montant actuel de 480€ de versement unilatéral annuel de l'employeur sur le PERECO à 820€
 - Augmenter les plafonds et les abondements sur le PEE et le PERECO de 4258€ à 5500€ (hors mesures de fin de carrière)
 - Monétiser les jours CET par un transfert sur le PEE/PERECO avec abondement employeur
 - Augmenter le nombre de CET monétisables (à 15 jours) et augmenter le plafond des CET à 100 jours

L'UNSA présente des listes complètes aux élections du :

- ✓ Comité Unique de l'Etablissement Public (18 femmes et 12 hommes)
- ✓ Comité Local Unique Angers (9 femmes et 5 hommes)
- ✓ Comité Local Unique Bordeaux (13 femmes et 7 hommes)
- ✓ Comité Local Unique Ile-de-France (12 femmes et 8 hommes)

Des :

- ✓ CAP N°1 : Administrateurs de l'Etat (2 femmes et 2 hommes)
- ✓ CAP N°2 : Attachés d'administration (4 femmes et 4 hommes)
- ✓ CAP N°3 : Secrétaires d'administration (6 femmes et 2 hommes)
- ✓ CAP N°4 : Adjoints administratifs (3 femmes et 1 homme)
- ✓ CCP : Contractuels de droit public (2 femmes et 2 hommes)

Et de la :

- ✓ Délégation des Personnels Privés (16 femmes et 14 hommes)

Retrouvez sur notre site Internet la liste des candidat(e)s et l'intégralité de notre campagne électorale. En novembre, l'équipe UNSA ira à votre rencontre sur les différents sites de l'Etablissement public.

DU 1^{ER} AU 8 DÉCEMBRE 2022 : JE VOTE POUR MOI, JE VOTE UNSA !

Oui à plus de droits
Oui à plus d'autonomie
Oui à plus d'écoute

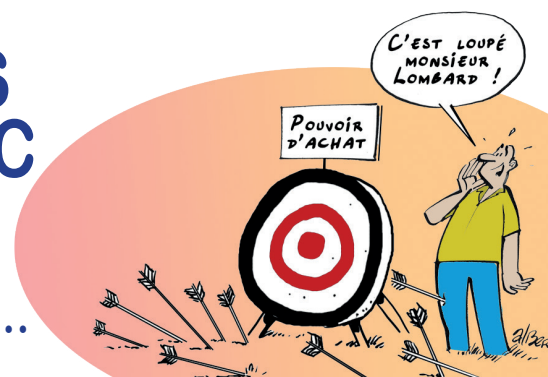
Je dis oui à l'UNSA !





POUVOIR D'ACHAT DES PERSONNELS DE LA CDC

DES MESURES UNILATÉRALES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE EN PERSPECTIVE...



Suite à l'échec des négociations sur le pouvoir d'achat et au manque de volonté indéniable du Directeur général de trouver un compromis avec l'intersyndicale, **la Direction générale appliquera des mesures unilatérales dans les prochains jours** en consultant de nouveau les représentants du personnels au CUEP (Comité Unique de l'Établissement Public) du 23 novembre 2022 et les Délégués syndicaux de droit privé sur la base des propositions faites dans son flash info RH n°582 – 21 octobre 2022, notamment :

- Une majoration du montant individuel de la Prime de Fonction et de Technicité (PFT) à hauteur de +3,5 % pour les fonctionnaires.
- La revalorisation de la valeur du point d'indice pour les salariés de +1,4 % et une augmentation équivalente pour les personnels rémunérés au forfait.

Ces 2 mesures ont une date d'effet au 1er octobre 2022.

Une Prime de Partage de la Valeur (PPV) aux personnels dont la rémunération est inférieure à 3 SMIC bruts (soit environ 60 000 €), répartie de la façon suivante :

- 1 250 € pour les personnels ayant perçu, au cours des douze mois précédant son versement, une rémunération brute inférieure ou égale à 1,75 SMIC.
- 750 € pour les personnels ayant perçu, au cours des douze mois précédant son versement, une rémunération brute supérieure à 1,75 SMIC et inférieure ou égale à 2,25 SMIC.
- 450 € pour les personnels ayant perçu, au cours des douze mois précédant son versement, une rémunération brute supérieure à 2,25 SMIC et inférieure à 3 SMIC.

Environ la moitié des effectifs seront exclus de cette mesure !

La négociation, et surtout l'action unie de l'intersyndicale UNSA - CGT - CFDT - SNUP, aura permis ces avancées, mais elles demeurent insuffisantes à nos yeux pour signer un accord. En effet, si ces mesures permettront d'augmenter légèrement les rémunérations, elles seront loin de compenser l'inflation actuelle qui se situe à 6,2%, sans compter celle sur les produits alimentaire qui avoisine 11%.

Eric Lombard a refusé de demander un budget rectificatif à la Commission de surveillance pour 2022 et ne prévoit pas d'augmentation complémentaire en 2023, alors que d'après tous les économistes, l'inflation continuera de grimper avec des prévisions de l'ordre de + 4,5% l'année prochaine.

Sans nouvelle mesure, c'est de nouveau une baisse du pouvoir d'achat de tous les personnels qui se dessine en 2023...

L'UNSA continue de revendiquer à tous les niveaux, Fonction publique mais aussi Caisse des Dépôts, des augmentations générales des rémunérations.

Par ailleurs, l'UNSA relancera le Directeur général et le Président de la Commission de surveillance pour que la CDC mette en place un système redistributif des résultats annuels. L'UNSA revendique 1% pour tous les personnels du Groupe, d'autant que les résultats seront de nouveau au beau fixe !

Du 1^{er} au 8 décembre 2022

votez UNSA pour défendre et améliorer votre pouvoir d'achat !